

LES
ECHOS
DE *Vigny*

BULLETIN MUNICIPAL
JANVIER 2017 N°29

PAGE 08
LES TRAVAUX

PAGE 17
**YVES DE KERVÉGUEN
1925-2007**

PAGE 24
**AMBIANCE
FESTIVE À VIGNY**



Nettoyage de l'Aubette



Editorial 03

Budget communal

Budget principal - Exercice 2016 04
 Service assainissement - Budget 2016 05
 Part des taxes locales dans les recettes 06
 Taux d'endettement budget principal 06
 Taux d'endettement budget annexe : assainissement 06

Informations Municipales

Baisse des dotations de l'État 07
 Assainissement les travaux 08
 Travaux réalisés dans la commune en 2016 10
 Travaux projetés 12
 Ce qu'il faut savoir 15

Dossier

Yves de Kervéguen 17

Actualités

Une année à l'école 20
 Le collège 21
 Commémoration de l'armistice 22
 Nettoyage de l'Aubette 22
 Téléthon 2016 23
 Vigny en fête, à vos agendas 23
 Ambiance festive de fin d'année à Vigny 24
 Noël des enfants 24

Vie associative

Tennis Club de Vigny 25
 Association Sportive du Vexin 25
 École de Sabre Kusanagi 26
 Vigny loisirs 27
 Association des Parents d'Élèves de Vigny (APEV) 28
 Amicale des Anciens de Vigny (ADAV) 28
 Championnat de France d'équitation 28

En bref

Portraits de nos employés communaux 29
 La vie du village : l'Instant coiffure 30
 La Galerie d'arts du Vexin 30
 L'immobilier à Vigny 31
 Recensement de la population 31
 Bibliothèque horaires d'ouverture 31
 Monoxyde de carbone, pour ne pas devenir victime 32
 Jours de collecte des encombrants 32
 État civil 33

Arrêt sur images

Moments forts de 2016... 34
 Agenda 36





Chère Madame, cher Monsieur,

Le Conseil Municipal et l'ensemble du personnel communal se joignent à moi pour vous adresser mes vœux les plus sincères et chaleureux pour cette nouvelle année, à partager avec tous ceux qui vous sont chers, qu'elle soit celle de la paix, de la sérénité, de la bienveillance et de la fraternité. L'année dernière dans l'éditorial, j'avais dénoncé les événements tragiques avec les attentats perpétrés à Paris. Depuis, un attentat à Nice faisant 86 morts et l'assassinat d'un prêtre ;

Nous ne devons pas oublier ces victimes, mes pensées vont aux familles, aux proches et aux blessés à jamais traumatisés. Je pense aussi à celles et ceux qui souffrent de solitude ou de la crise économique.

Le temps passe vite... Cette année, l'équipe municipale entamera la seconde moitié de son mandat. Régulièrement, nous vous communiquons les réalisations effectuées et les projets qu'il nous faut prioriser car ils sont nombreux et sujet à des contraintes budgétaires.

Vous pourrez en prendre connaissance plus en détail dans ce journal, mais je souhaitais en citer quatre.

L'année 2016 aura été la réalisation de la première tranche des travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement rues Beaudouin, Vaillant, ruelle aux Moines et place d'Amboise. De mémoire de nos aînés, on n'avait jamais vu des tels travaux sur la commune. A ces travaux d'assainissement, ce sont ajoutés en parallèle les travaux de reprise d'eau potable menés par le SIEVA (Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée de l'Aubette). Ces travaux étaient plus que nécessaires et indispensables, car Vigny avait sur le sujet de mise en séparatif pris beaucoup de retard et nous ne répondions ni aux normes ni à la réglementation actuelle.

Ce sont des travaux coûteux et lourds : 2 millions d'euros (travaux et études) subventionnés à hauteur de 60 %, mais c'est un investissement pour l'avenir. Grâce à une bonne santé financière du budget de la commune, nous avons pu emprunter facilement pour un montant de 645 000 € avec un taux de 1,27 % sur 25 ans. Notre taxe d'assainissement est notre seule ressource, cette taxe je l'avais dit dès le début de notre mandat, était beaucoup trop basse au regard de notre programme d'investissement. Elle est aujourd'hui à 1,90 €/m³ mais il faudra continuer de l'augmenter par pallier afin de trouver un équilibre afin que « le prix de l'eau paye l'eau », ce qui aujourd'hui n'est pas le cas.

Ce sont des travaux qui sont longs, et j'ai bien conscience qu'ils perturbent et gênent fortement la vie quotidienne. Je pense plus particulièrement aux riverains, commerçants, mais aussi aux piétons qui marchent dans des conditions difficiles ou à celles et ceux qui se rendent régulièrement à pied à l'arrêt de bus qui a été dévié.

Je voulais d'abord vous remercier pour votre patience et votre compréhension et sachez que Marie-France Puget mon adjointe en charge de ce projet, aidée de Claude Dumont 1^{er} adjoint, œuvrent avec professionnalisme et dévouement et les entreprises que je veux aussi remercier font le maximum au quotidien pour que les choses se passent le mieux possible.

Bien entendu en disant cela, je sais bien et vois bien que la rue Vaillant est à l'état de chantier et dans « la boue », la route départementale de la rue Beaudouin sur son premier tronçon est remplie d'ornières qui malgré des passages réguliers pour reboucher ces trous, rendent la circulation et le quotidien de chacun difficile. Mais je veux aussi dire que ces travaux seront l'occasion et l'opportunité de refaire la voirie et de repenser à la circulation piétonne sur les trottoirs qui à certains endroits sont en mauvais état et ne permettent pas de marcher correctement sans être sur la route. Ce dossier est en cours d'inscription pour finalisation, et très concrètement, cela veut dire qu'à la fin des travaux d'assainissement seront engagés des travaux de voirie.

Le troisième projet que je voulais évoquer, c'est la diminution de notre facture énergétique (gaz, fioul, électricité) qui pèse lourd dans notre budget de fonctionnement : plus de 91 000 € en 2015, et 97 000 € sur le prévisionnel 2016 ce qui représente plus de 10 % des dépenses de fonctionnement. En 2016, et à titre expérimental, nous avons décidé au mois d'avril de couper l'éclairage public de 1 heure à 5 heures du matin. Il est encore trop tôt pour dresser un bilan, mais d'ores et déjà sur le budget réalisé 2016 nous devrions commencer à voir une diminution. Pour l'année 2017, nous prévoyons d'engager le programme de remplacement de notre éclairage par de la LED.

Je pense et espère que cette décision de coupure a globalement été comprise, mais je voudrai évoquer la sécurité. On a souvent le réflexe de penser qu'une commune qui n'est pas éclairée la nuit favorise, facilite les délits. Les études nationales précisent qu'il n'y a pas de lien et s'agissant de Vigny en 2016 les atteintes aux biens n'ont pas augmenté, ils ont même diminué.

Enfin, la commune va avoir au Bord'Haut, un gymnase réalisé par le Syndicat Intercommunal des collèges des cantons de Marines et de Vigny pour les élèves du collège du Vigny. C'est un service en plus que la commune aura la chance d'accueillir et qui permettra aussi à des associations sportives de pouvoir en bénéficier sur certains créneaux. Je n'oublie pas que ce gymnase n'aurait jamais pu être porté par la commune de Vigny seule, ce qui montre une fois de plus que pour nous village, l'intercommunalité, la mutualisation des coûts est essentielle si l'on veut que notre commune reste attractive et pour qu'elle le reste, elle doit avoir des services.

Pour conclure, je veux remercier une fois de plus les bénévoles, associations de la commune qui restent des rouages essentiels dans la vie de notre village.

Mes remerciements aussi au personnel communal, membres extérieurs des commissions, conseillers municipaux, adjoints qui m'aident au quotidien avec comme objectif d'essayer de faire les choses toujours dans l'intérêt général et pour la commune.

Je vous souhaite à nouveau tous mes vœux de belle et bonne année 2017.

Robert de Kervéguen
Maire de Vigny

Budget principal

Exercice 2016

■ SECTION DE FONCTIONNEMENT

	DEPENSES		RECETTES
CHARGES A CARACTERE GENERAL Fournitures, travaux et services extérieurs, impôts	292 580	PRODUITS DES SERVICES ET PRODUITS DOMANIAUX	8 441
CHARGES DE PERSONNEL Administration, technique, voirie et espaces verts, gardiennage, entretien des locaux	336 394	IMPOTS DIRECTS LOCAUX	566 780
ATTENUATIONS DE PRODUITS Prélèvement obligatoire sur les ressources fiscales de la commune au profit des collectivités et intercommunalités défavorisées	62 884	AUTRES IMPÔTS	1 309
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE Contingent incendie, contributions aux syndicats, subventions à la Caisse des Ecoles, CCAS et diverses associations	206 832	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS • Dotation globale de fonctionnement • Compensation au titre des taxes locales • Autres dotations et participations	150 951 6 980 30 439
CHARGES FINANCIERES (Intérêts de la dette)	1 012	AUTRES RECETTES Dont revenus des immeubles et excédent de l'exercice précédent	2 060 130
AUTRES CHARGES (Charges exceptionnelles + dépenses imprévues)	61 828		
VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 863 500		
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 825 030	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 825 030

■ SECTION D'INVESTISSEMENT

	DEPENSES		RECETTES
REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS	7 183	PRELEVEMENT SUR RECETTES DE FONCTIONNEMENT (Epargne brute)	1 863 500
ACQUISITIONS : Matériels, mobiliers, véhicules et terrains Dont échange de terrains : 103 000 €	185 776	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	14 224
TRAVAUX D'INVESTISSEMENT	1 732 494	EMPRUNTS	0
SUBVENTION D'EQUIPEMENT - SERVICE ASSAINISSEMENT	250 000	PRODUITS DES CESSIONS Dont échange de terrains : 103 000 €	236 367
AUTRES DEPENSES	13 605	AUTRES RECETTES Dont excédent de l'exercice précédent	74 967
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 189 058	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 189 058

Service assainissement

Exercice 2016

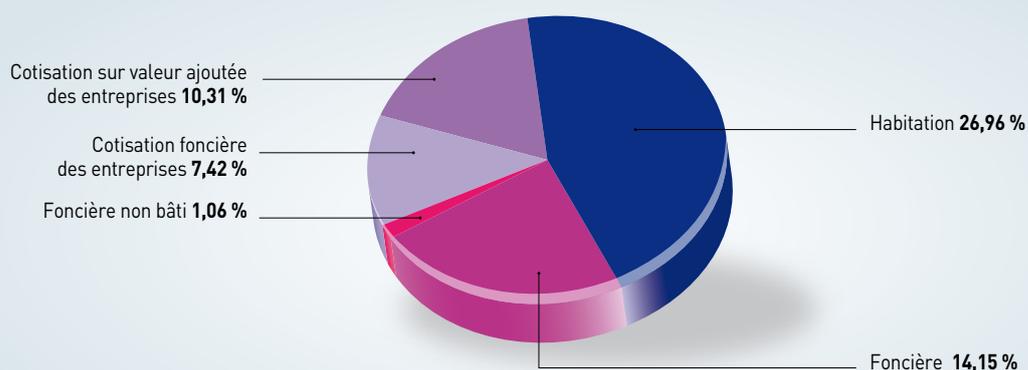
■ SECTION D'EXPLOITATION

	DEPENSES		RECETTES
CHARGES A CARACTERE GENERAL Fournitures, travaux et services extérieurs	47 760	PRODUITS DES SERVICES Dont reliquat redevance assainissement - Semestre 2015	128 756
CHARGES FINANCIERES (Intérêts de la dette)	835	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	3 749
AMORTISSEMENTS DES INSTALLATIONS	96 652	AMORTISSEMENTS DES SUBVENTIONS	93 334
AUTRES CHARGES	2 769	AUTRES RECETTES Dont excédent de l'exercice précédent	7 177
VIREMENT POUR DEPENSES D'INVESTISSEMENT	85 000		
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	233 016	TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	233 016

■ SECTION D'INVESTISSEMENT

	DEPENSES		RECETTES
REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS	20 476	PRELEVEMENT SUR RECETTES D'EXPLOITATION	85 000
ACQUISITIONS : Matériel, terrains	24 000	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT (Dont subvention du budget principal de la commune)	804 950
TRAVAUX D'INVESTISSEMENT (Dont frais d'études)	1 379 071	EMPRUNTS	441 440
AMORTISSEMENTS DES SUBVENTIONS	93 334	AUTRES RECETTES Dont fonds de compensation TVA et excédent de l'exercice précédent	118 578
AUTRES DEPENSES (Dont déficit de l'exercice précédent)	29 739	AMORTISSEMENTS DES INSTALLATIONS	96 652
OPERATIONS PATRIMONIALES Affectation des frais d'études sur compte d'immobilisation	163 443	OPERATIONS PATRIMONIALES Affectation des frais d'études sur compte d'immobilisation	163 443
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 710 063	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 710 063

■ PART DES TAXES LOCALES DANS LES RECETTES (59,91 %)



■ TAUX D'ENDETTEMENT BUDGET PRINCIPAL

Le taux d'endettement est le ratio entre le montant annuel du remboursement de la dette (capital + intérêts) et le montant des recettes réelles de fonctionnement.

Cet indicateur renseigne sur la capacité à pouvoir emprunter pour réaliser des investissements.

Au-delà du taux admis et reconnu de 20 % les investissements peuvent être compromis.

L'encours de la dette à ce jour correspond à un emprunt contracté en 2005 pour la réalisation des ateliers communaux sis 19 rue de la Comté, avec une dernière échéance au 05/04/2019.

La légère hausse du taux est donc la conséquence de la perte de ressources.



■ TAUX D'ENDETTEMENT BUDGET ANNEXE : ASSAINISSEMENT

L'encours de la dette à ce jour correspond aux emprunts contractés pour la réalisation des travaux d'assainissement du Bord'Haut de Vigny, de la réhabilitation de la station d'épuration et pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Le prêt de 645 000 € contracté par la commune sur 25 ans pour les travaux actuels (tranche 1) et futurs (tranche 2 et 3) de mise en séparatif figurera à partir de 2017 puisque les remboursements commenceront à partir de l'année prochaine.

La redevance d'assainissement est la principale recette d'exploitation, en l'état, elle ne permet pas d'atteindre un taux d'endettement convenable de 20 %.



La baisse des dotations de l'État

■ LES RECETTES : BAISSÉ DES DOTATIONS DE L'ÉTAT AU PROFIT DE LA COMMUNE

Afin de diminuer les dépenses de l'État pour réduire son déficit, il est demandé aux collectivités locales de participer à la baisse de la dette

publique. Cela se traduit pour notre commune par une diminution des dotations qui sont versées chaque année par l'État.

On prévoit une baisse des dotations jusqu'en 2017 de 30 % par rapport à 2013.

Il faut savoir que les ressources financières des communes viennent principalement des taxes locales : habitation, foncière, foncière non bâti, cotisations foncières des entreprises, cotisations sur valeur ajoutée des entreprises.

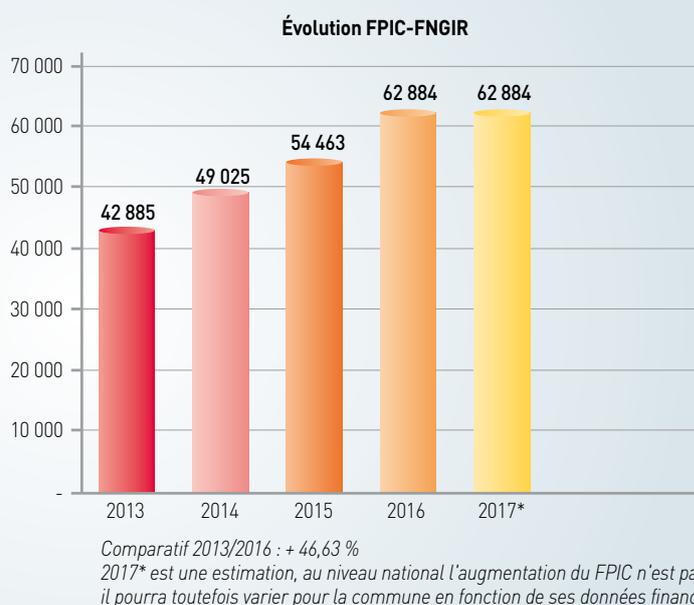
Autres ressources, les dotations versées par l'État :

- a) Dotation globale de fonctionnement (DGF), versée aux collectivités territoriales dont les communes
- b) Dotation de solidarité rurale (DSR) attribuée aux communes de moins de 10 000 habitants afin de tenir compte d'une part des charges des communes pour contribuer au maintien de la vie sociale en milieu rural et d'autre part de l'insuffisance de leurs ressources fiscales.



Traduction de la baisse des dotations sur la commune de Vigny

■ LES DÉPENSES : UNE CONTRIBUTION DE PLUS EN PLUS IMPORTANTE DE LA COMMUNE AU FONDS DE PÉRÉQUATION



FPIC (Fonds National de péréquation des ressources intercommunales et communales) : consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes dont celles de Vigny pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources) : consiste à assurer à chaque commune la compensation des conséquences financières de la suppression de la taxe professionnelle.

Pendant 20 ans, les ressources fiscales de chaque commune seront selon les cas diminuées d'un prélèvement au profit du FNGIR ou augmentées d'un reversement des ressources provenant de ces fonds.

Traduction de l'augmentation de la participation de la commune de Vigny au fonds de péréquation

Assainissement

> Mise en séparatif domaine public

Maître d'ouvrage : Mairie, Assistant à maître d'ouvrage : IRH Ingénieurs conseils,
Maître d'œuvre : Hydratec, Travaux : ATC/SFDE/COCHERY



La 1^{ère} tranche des travaux : place d'Amboise, rue Beaudouin, rue Vaillant, ruelle aux Moines commencée au mois de juillet dernier se terminera courant février 2017.

Les travaux ruelle aux Moines ne concernent que l'évacuation des eaux pluviales à l'intersection ruelle aux Moines-ruelle Tortue : création d'avaloirs et de grilles supplémentaires, qui sont programmés courant premier trimestre 2017.

Adduction d'eau potable

Les habitants de Vigny ont peut être eu l'impression que les travaux avançaient moins vite que prévu. Il est important de rappeler que le SIEVA (Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée de l'Aubette) a souhaité profiter des travaux d'assainissement engagés par la commune, pour



remplacer des canalisations d'eau potable vieillissantes en fibrociment, par des canalisations en fonte. Les techniques de pose sont différentes et les procédures plus longues et contraignantes : essais de pression, désinfection qui nécessitent 3 jours d'attente.

Un grand merci aux équipes techniques pour leur disponibilité et leur écoute.

Un grand merci aux riverains pour leur patience.

Retrouvez toutes les informations pratiques sur l'avancement des travaux en temps réel sur : www.vigny.fr dans la rubrique « actualité »

LE COMPACTAGE C'EST QUOI ?

Certains riverains ont été étonnés et parfois gênés par le bruit et les vibrations qu'entraîne le compactage. Voici quelques informations techniques permettant de mieux comprendre. Le compactage est une des méthodes de stabilisation des sols.

Si l'on rebouche les tranchées sans prendre des précautions très précises, le sol va se tasser sous son poids propre... en bref, il n'est pas stable.

Les actions de compactage ont pour but d'édifier une construction pérenne présentant le moins d'évolution possible au cours du temps après la mise en œuvre. Les objectifs de compactage sont généralement définis en termes contractuels sous forme

de valeurs de densité de référence. La densification du sol nécessite l'application d'une énergie mécanique.

En fonction des prescriptions, des objectifs, on définit les règles de compactage qui précisent pour un matériau donné, le matériel ou les matériels potentiellement utilisables et les modalités de réalisation pratique : nombre de passes, épaisseur de la couche compactée (30 cm par exemple), vitesse de déplacements des compacteurs, etc...

Contrôles de compactage

Les tests de compactage sont réalisés par un bureau de contrôle.

Leur but : vérifier que les matériaux utilisés pour le remblaiement des tranchées est conforme aux prescriptions.

La méthode : les tests sont réalisés à l'aide d'un pénétromètre dynamique sur le remblai et jusqu'au lit de pose de la tranchée et ce, sur la totalité du réseau créé y compris les branchements.

Les tests consistent à enfoncer un train de tiges métalliques de section déterminée dans les matériaux de remblayage. Le battage s'effectue au moyen d'une masse tombant en chute libre d'une hauteur fixe. Au cours de l'essai, la profondeur des tiges et le nombre de choc de la masse sont enregistrés.



Il faut bien noter qu'il y a 2 chantiers en cours, un chantier d'assainissement (eaux usées et eaux pluviales) et un chantier de remplacement des canalisations de l'eau potable. Les

Assainissement (suite)

canalisations sont positionnées en quinconce, à des profondeurs différentes. A chaque remblais de 30 cm environ il faut compacter que ce soit dans le cadre de l'assainissement ou de celui de l'adduction d'eau potable d'où les nombreux passages de la machine et du contrôleur.

Programme 2017 :

Il a été décidé que le programme général de mise en séparatif du réseau d'assainissement de la commune prévu initialement sur 3 ans en trois tranches de 2016 à 2018 se fera finalement sur 2 ans : 2016 et 2017.

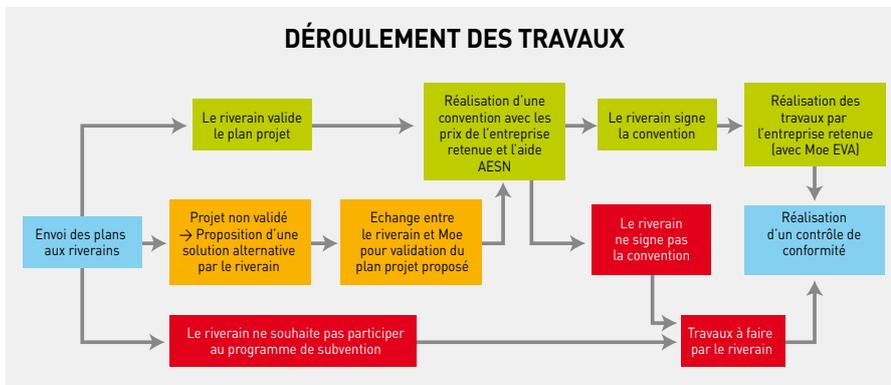
La seconde tranche comprendra route d'Us et rue du Général Leclerc (entre la rue de la Vieille Côte et rue Marie)

La troisième tranche comprendra : rue des Saules et la canalisation de transfert jusqu'à la station d'épuration.



> Mise en séparatif domaine privé

Maître d'ouvrage : Mairie, Assistant à maître d'ouvrage : IRH Ingénieurs conseils, Maîtrise d'œuvre : EVA, Travaux : CANA VERT.



Au cours de la réunion publique du 17 novembre dernier, la société EVA a présenté les deux types de travaux pouvant être réalisés chez les particuliers :

- mise en séparatif et gestion des eaux pluviales à la parcelle ;
- présentation du déroulement des travaux et des subventions attribuables.

SUBVENTION ATTRIBUABLE

Plusieurs types de subvention :

- Branchement simple : 2 000 €
- Branchement complexe : 3 000 €
 - Distance habitation/boîte de branchement (bdb) >15 m
 - Relevage des eaux, fonçage, travail manuel, travail en vide sanitaire.
 - Démolition d'une terrasse, d'une cour pavée, d'un mur ou dessouchage.
- Plusieurs parcelles raccordées sur BDB : 300 €/habitant.
- Deconnexion eaux de pluie à la parcelle : 1 000 €.

> Station d'épuration intercommunale Vigny-Longuesse

Maître d'ouvrage : le groupement des communes Vigny-Longuesse, Assistant à maître d'ouvrage : IRH Ingénieurs conseils, Maître d'œuvre : ARTELIA/OSTINATO.

Un avant projet sera présenté aux deux communes début 2017. Ces projets entraînent des investissements lourds. Malgré les subventions, la partie

restant à la charge de la commune reste importante. Pour l'année 2016 la taxe d'assainissement était de 1,90 €/m³. Pour équilibrer le budget

«assainissement» elle devra continuer à augmenter progressivement en 2017 et dans les années à venir.

Travaux réalisés dans la commune en 2016

→ Aux écoles



La classe de CM2 et le couloir de l'école maternelle ont été entièrement repeints par des entreprises de Vigny, coût : 7 494,20 €. Deux portes extérieures des classes de maternelle ont également été repeintes.

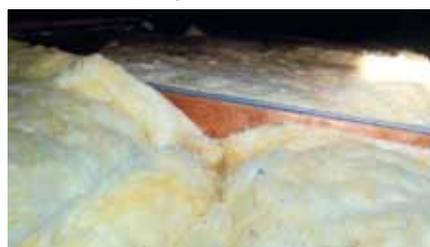
Toujours à la maternelle, une fuite du toit ayant endommagé les peintures du dortoir et de la classe des petits, les employés communaux ont fait des reprises de peinture après que l'entreprise de couverture soit intervenue sur le chéneau et les tuiles cassées.



Remplacement d'une porte en aluminium entre le préau et l'école primaire.

Dans un souci d'économie d'énergie, les employés communaux ont :

- posé de laine de verre dans les combles des quatre classes,



- installé des robinets thermostatiques sur tous les radiateurs des deux écoles.

Acquisition de deux nouveaux fours de réchauffement des aliments pour la cantine, coût : 1 056 €.

→ Salle des fêtes



Réaménagement du sous-sol de la salle des fêtes afin de créer :

- un local d'archives pour les besoins de la mairie,
- un local communal,
- un local mis à disposition pour une association.

Toujours au sous-sol, installation d'interrupteurs temporisés permettant une extinction automatique des éclairages évitant ainsi des locaux allumés inutilement. L'ensemble de ces travaux ont été réalisés par les employés communaux.

→ Bâtiments communaux

Réhabilitation complète d'un appartement type F3 de 65 m² rue du Général Leclerc.



Ces travaux comprennent, l'isolation des murs et de la toiture (pose de laine de verre dans les combles), le remplacement de la plomberie, des sanitaires et la mise aux normes de l'électricité. Le coût s'est élevé à 35 000 € avec une subvention de l'ordre de 9 000 € de la part de monsieur Alain Richard, sénateur, dans le cadre de sa réserve parlementaire. Cet appartement une fois les travaux réalisés a été immédiatement loué.

Remplacement des gouttières du bâtiment loué à la société SEPUR, chemin de Vernon par une entreprise de Vigny, coût : 5 902,65 €.

→ La poste

- Le distributeur automatique a été remplacé.
- Mise en place d'une porte automatique pour un accès plus facile pour les personnes à mobilité réduite.
- L'espace clientèle a été réaménagé pour pouvoir accueillir la Maison de Service au Public.
- Pour répondre au besoin notamment des entreprises, des boîtes postales sont à votre disposition au bureau de poste : elles sont situées au niveau du sas d'entrée.



Pour tous renseignements merci de contacter :

M. Laurent BONGOUT - 01 79 42 50 68

→ Maison du village

La salle du rez-de-chaussée a été insonorisée avec des panneaux pour le confort des associations qui l'utilisent, coût : 1 924,56 €.



→ Véhicules communaux

Acquisition d'un véhicule KANGOO d'occasion pour remplacer l'ancien utilitaire, coût : 5 700 €.

Marquage sur les trois véhicules communaux du blason de la commune.



Travaux réalisés dans la commune en 2016 (suite)

→ Stade

Terrain de boules : pose du sable de rivière pour améliorer la surface roulante.

Parcours sportif : les deux modules achetés en 2015 ont été posés en janvier 2016. Acquisition de deux nouveaux modules en 2016 qui seront installés dans le courant de ce premier trimestre.



Sanitaires à l'entrée du stade : mise en place d'interrupteurs temporisés permettant une extinction automatique de l'éclairage.

> Installation d'un panneau d'affichage financé et installé par le Parc Naturel Régional du Vexin sur la route de Paris/Londres.



→ Achat de matériel

- Un perforateur
- Une armoire réfrigérateur (cuisine sous-sol salle des fêtes)
- Un lave-linge (salle des fêtes)

→ Mur du dépôt de sel

Le ravalement du mur a été réalisé avec une finition par enduit, il reste

→ Gymnase



Vous avez sûrement constaté la construction d'un gymnase au Bord'Haut, dans le prolongement de la CCVC (Communauté de Communes Vexin Centre). Cet investissement d'un montant de 1,9 million € est réalisé par le Syndicat Intercommunal des Collèges des cantons de Marines et Vigny pour les élèves du collège de Vigny.

Les poutres en lamellé collé supportent la toiture qui est constituée d'une tôle métallique sur laquelle est fixée un isolant haute densité d'une épaisseur de 20 cm.

Les murs sont des panneaux de bois creux, dans lesquels est placée de la laine de verre pour assurer l'isolation. Côté extérieur les panneaux de bois sont recouverts d'un film plastique afin d'assurer l'étanchéité à l'air de la salle de sport et pour protéger cette



structure des intempéries un bardage bois sera posé à la verticale sur trois cotés, le quatrième recevant un bardage acier.

Nous avons annoncé dans les Brèves n°21 d'octobre 2016 que les travaux seraient terminés au mois de mai prochain, compte tenu des conditions météorologiques actuelles, il risque d'y avoir un décalage. Mais, l'ouverture officielle est toujours prévue pour la rentrée scolaire de septembre prochain.

la réalisation de plantation d'arbres pour masquer ce site particulièrement visible à l'entrée du village. Ces travaux sont financés par le Conseil Départemental puisque ce dépôt lui appartient.

→ Cimetière

N'existant pas de point électrique à proximité, l'option qui a été prise est d'installer une gâche à fermeture automatique, qui sera alimentée par un panneau solaire. Les installations sont aujourd'hui réalisées, la mise en route sera effective en ce début d'année. Cette décision de fermeture fait suite à de nombreuses dégradations qui ont été commises.

→ Site des Ormeteaux Nord

Il existait les Ormeteaux Sud avec 34 maisons, un autre projet est en train de se réaliser avec les Ormeteaux Nord

avec la construction de 8 nouvelles maisons dans notre commune. Le promoteur vient de déposer une demande de permis de lotir.



→ Archives communales de Vigny

Depuis 2015, Guillemette Besson, responsable du service Archives du CIG (Centre Interdépartemental de Gestion) grande couronne intervient sur les archives municipales de Vigny.

Bilan des actions pour 2016

12 journées d'intervention ont été programmées. La mission a permis :

Travaux réalisés dans la commune en 2016 (suite)

- la prise en charge complète des archives comptables,
- le pré-classement des archives techniques, assainissement, voirie,
- l'aménagement d'un local archives et l'équipement en rayonnages fixes,
- le transfert de la quasi-totalité des boîtes vers le magasin d'archivage.

Les archives sont pré-classées (rassemblées par producteur et par année). Ne restent classés non archivés que les dossiers d'instruction droits des sols de l'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable, certificats d'urbanisme).

Toutes ces actions ont permis une élimination de plus de 9 mètres linéaires ce qui représente environ 90 boîtes d'archives !



Perspectives 2017

- le pré-classement des dossiers des armoires dans les bureaux administratifs,

- la fin du transfert des archives constituées vers le local archives,
- la poursuite de l'inventaire des archives du local.



→ Accès handicapé

La réalisation du diagnostic accessibilité des bâtiments communaux publics a été faite par la société Pyramide Conseils et un planning de réalisation a été déposé en préfecture. Les travaux s'échelonnent jusqu'en 2021. En 2017, il est prévu d'intervenir sur l'accessibilité de la salle des fêtes.

Travaux projetés

→ Changement d'opérateur téléphonique à la mairie

Il est tellement naturel de téléphoner qu'on oublie volontiers que ce domaine change très vite : multiplicité des opérateurs, convergence entre le téléphone et l'internet, simplicité d'utilisation, baisse des coûts ont depuis longtemps envahi notre quotidien.

La mairie, équipée d'un standard téléphonique surdimensionné pour ses besoins et coûteux, a décidé de moderniser ses équipements.

Après consultation auprès de plusieurs opérateurs, la mairie a retenu une offre qui tire profit de l'installation d'un câblage informatique dans la mairie. Huit nouveaux postes téléphoniques seront déployés sur le réseau internet de la mairie. Très flexible, le nouveau système permettra de gérer le standard aussi bien depuis les boîtiers téléphoniques que sur un écran d'ordinateur. L'opérateur retenu apporte également une connexion internet renforcée, en plus de la solution téléphonique.

Ce nouveau service opérationnel en ce début d'année permettra au passage une réduction des coûts de près de 50 %, en comparaison avec l'ancien opérateur.

→ Éclairage public, programme leds

Pour ces travaux, un appel d'offre a été lancé par le SIERC (Syndicat Intercommunal Électricité et Réseau de Câble du Val d'Oise) qui octroie une subvention de 24 853 € pour la commune.

Plusieurs entreprises ont répondu à l'appel d'offre, c'est la société STPE qui a été retenue.

Ces travaux commenceront à partir de février et seront réalisés dans les rues actuellement concernées par les travaux d'assainissement.

Le programme de remplacement, qui se fera sur plusieurs années, sera donc poursuivi par tranches.

→ Aux écoles

Remplacement de l'intégralité des huisseries qui sont actuellement en bois et en simple vitrage. Il s'agit d'un programme d'investissement très important mais indispensable dans un souci d'économie d'énergie et pour un meilleur confort pour les enseignants et enfants : les huisseries commandées sont en aluminium et en double vitrage sécurité.

Coût de l'investissement environ 140 000 €, subventionné à hauteur de 80 % soit 110 000 €.

Les travaux seront réalisés pour l'école maternelle aux vacances de février et aux vacances de printemps pour l'école primaire.

Mise en sécurité : un chiffrage est actuellement en cours afin de mieux sécuriser notre école particulièrement l'accès à la cour maternelle.

→ Patrimoine



Lavoir : la réfection du lavoir n'a pas été réalisée en 2016 compte tenu du coût élevé des travaux et des priorités.

Clocher de l'église : plusieurs devis ont été sollicités pour la réfection du clocher. Mais la complexité de cette réfection nécessite de faire appel à un maître d'œuvre pour la réalisation de ces travaux. Cette opération fera l'objet de demandes de subvention.

Travaux projetés (suite)

→ Réhabilitation du bâtiment de la Gaudière



Les études ont été engagées l'année dernière avec comme projet de créer des logements locatifs pour aboutir à :

- agrandissement d'un appartement existant et création de 4 nouveaux logements,
- rénovation du petit bâtiment situé dans la cour pour en faire un local poubelle et un local vélos/poussettes pour les locataires,
- création d'un petit parking paysager dans la cour intérieure.

Afin d'être aidé dans cette démarche, la municipalité a missionné la société

DIAPASON en tant qu'assistance à maître d'ouvrage et dans le cadre d'un appel d'offre c'est l'architecte monsieur Patrick Pognant qui a été retenu pour étudier les différentes possibilités d'aménagement de ce bâtiment afin d'optimiser les surfaces existantes.

Un avant projet a été présenté au conseil municipal au mois de décembre.

Le projet comporte l'aménagement de 305,1 m² de plancher sur 4 niveaux, plus 24,5 m² pour le local poubelles et vélos.

La décomposition au niveau des appartements est la suivante :

Rez-de-chaussée

- un studio d'une surface habitable de 26,6 m² ;
- un deux pièces de 47,8 m² répondant aux normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

1^{er} étage

- un deux pièces d'une surface habitable de 47,8 m² ;
- un cinq pièces en duplex de 67,1 m².

2^{ème} étage

- un trois/quatre pièces en duplex d'une surface habitable de 68,6 m².

Pour obtenir des subventions de la part de la région mais aussi par choix délibéré, la municipalité a décidé d'opter pour un plan de financement avec des logements conventionnés de type Prêt Locatif Social (PLS) impliquant pour cela des plafonds de ressources pour les futurs locataires et un montant de location du m² plafonné fixé par l'État.

→ Stade

Un court de tennis doit être complètement rénové, coût environ 25 000 € avec une participation financière du tennis club.

→ Passes

Le programme d'installation d'un passe sur chaque serrure des portes d'accès aux bâtiments, salles, locaux communaux devrait commencer en 2017. Sachez que 240 clés différentes ont été recensées.

→ Cimetière : programme de reprise des concessions abandonnées

Comme vous avez peut-être pu le constater, certaines concessions, à l'entrée du cimetière, sont très endommagées et sont manifestement à l'abandon. La commune a décidé d'entamer une procédure de reprise pour une vingtaine de tombes répertoriées. Une affiche mentionnant : « *concession échue - pour renouvellement ou abandon prière de s'adresser à la mairie : tél 01 30 39 21 20* » sera mise sur chaque tombe concernée dès

janvier 2017. Si aucun descendant ou successeur ne se manifeste, la commune engagera les démarches administratives nécessaires en vue de la reprise de ces concessions.



→ Réhabilitation des chemins communaux

Afin de poursuivre la réhabilitation des chemins communaux, le projet de bornage n'a pas été engagé en 2016 compte tenu des priorités et du nombre de projets en cours.

→ Travaux de réhabilitation de la mairie

Les études se poursuivent avec le diagnostic énergétique qui a été réalisé.

→ Réaménagement des trottoirs rue du Général Leclerc et rue Beaudouin

Dans le cadre des travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement qui sont actuellement en cours, la commune a profité de cette occasion pour engager une réflexion sur le réaménagement des trottoirs qui sont d'une part en mauvais état et d'autre part sont à certains endroits trop étroits ne répondant pas aux normes des personnes à mobilité réduite (P.M.R.), et ne permettant pas une bonne circulation et protection des piétons.

Les travaux prévus sont les suivants :

- élargir le trottoir aux abords du bureau de poste et du café et boulangerie dans la rue du Général Leclerc,
- élargir le trottoir sur la place d'Amboise au niveau du n° 10,
- élargir le trottoir rue Beaudouin entre la Mairie et la rue Vaillant,

Travaux projetés (suite)

- protéger les trottoirs devant les commerces contre le stationnement sauvage,
- consolider les trottoirs, remplacer les bordures et caniveaux béton par des bordures en grès et caniveaux pavés,
- aménager des sols confortables et accessibles à toutes les personnes.

Le dossier est actuellement en cours d'instruction : demande de subvention et avis de l'architecte des bâtiments de France.



* Cette opération ne comprend pas la réfection des trottoirs devant la mairie qui seront prévus dans le cadre du contrat rural lié à la rénovation de la mairie.

NB : Les travaux de réaménagement de trottoirs place d'Amboise et le bas de la rue du Général Leclerc seront réalisés en partenariat avec le Conseil Départemental.

→ Stationnement rue Beaudouin

Une réflexion a aussi été engagée sur le stationnement dans cette rue qui est très roulante avec deux choix possibles :

- stationnement côté impair, c'est-à-dire celui existant ;
- stationnement côté pair.

Son organisation et implantation ont fait l'objet d'une consultation citoyenne via une enquête qui a été distribuée.

Nombre de questionnaires distribués : 315

Nombre de réponses reçues : 95

Taux de participation : 30,16 % (à dire d'expert c'est une bonne participation pour ce type d'enquête).

Majoritairement, le choix s'est porté sur le stationnement côté pair avec un taux de 57,90 %.

Si l'on fait un focus sur les riverains de la rue Beaudouin et impasses de la rue, aucune majorité ne s'est dégagée puisque le résultat est de 50 % côté pair et 50 % côté impair.

Sur proposition de Monsieur le Maire et à l'unanimité, le conseil municipal a fait le choix une fois les travaux réalisés de faire un test d'une durée de trois mois pour le stationnement côté pair. En fonction du résultat de ce test, un arrêté de stationnement sera pris.



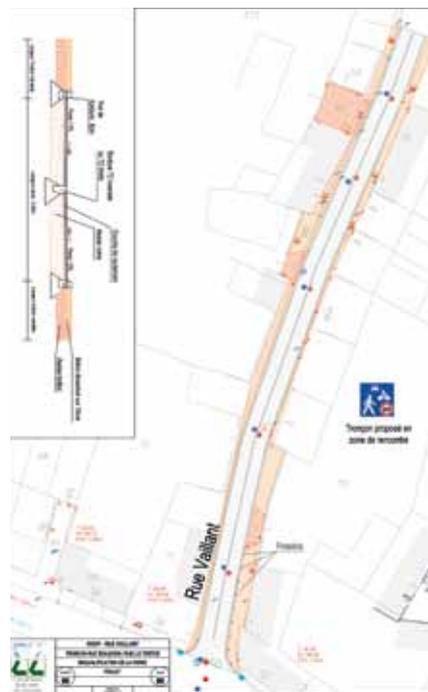
En parallèle et toujours en partenariat avec le Conseil Départemental la rue Beaudouin étant une route départementale (RD 81), la voirie sera remise en état.

→ Réaménagement du premier tronçon rue Vaillant (de la rue Beaudouin jusqu'à la ruelle Tortue)

Les travaux prévus sont les suivants :

- la première partie de la rue ne permettant pas de réaliser des trottoirs (voie trop étroite avec les véhicules), la voie serait une voie partagée entre voiture et piéton qui serait limitée à 20 km/h ;

- remise en état de la voirie ;
- consolider les trottoirs, remplacer les bordures et caniveaux béton par des bordures en grès et caniveaux pavés ;
- élargir le trottoir sur la seconde partie ;



Avant-projet

→ Autres actions en cours

Rue Vaillant, réaménagement du second tronçon (ruelle Tortue - route d'Us) : remise en état de la voirie.

Routes communales : les rues prioritaires afin d'engager un programme de réfection ont été retenues, en attente des devis et programme de réalisation.

Rue de la Comté et route d'Us (RD 169) : étude toujours en cours avec la direction des routes du secteur vexin du conseil départemental dont l'objectif est : ralentissement des voitures, création de stationnement et sécurisation des piétons.

→ Assainissement

Se référer au programme 2017 page 8.

Ce qu'il faut savoir

Déclaration préalable de travaux :

Les travaux, créant entre 5 m² et 20 m² de surface plancher ou d'emprise au sol, ne sont pas soumis à permis de construire, mais vous devez avant de les engager, déposer impérativement une déclaration de travaux auprès de la mairie.

Même principe si vous comptez :

- Refaire votre toiture, même à l'identique ;
- Remplacer une porte ou une fenêtre par un autre modèle ;
- Percer une nouvelle fenêtre ou une porte ;
- Entreprendre des travaux de ravalement de façade ;
- Installer ou remplacer un portail, portillon, une clôture ;
- Installer ou construire un abri de jardin, un garage.

D'autre part, la commune étant située dans un périmètre de protection classé ou inscrit au titre des monuments historiques, la déclaration préalable fera l'objet de l'accord de l'architecte des bâtiments de France.

Abattage d'arbre :

Avant d'entreprendre ces travaux, renseignez vous et assurez-vous auprès de la mairie que le P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme) vous y autorise. En effet, un grand nombre d'espaces arborés dans la commune sont protégés ou à préserver. Une autorisation d'abattage, délivrée par la mairie est nécessaire dans toutes ces zones indiquées dans

le P.L.U. En règle générale, en cas d'autorisation, les arbres abattus doivent être remplacés par des espèces qui sont précisées dans le règlement du P.L.U.

Arbres, haies plantées en bordure des voies et chemins communaux :

Un arrêté municipal pris le 16 décembre 2014, rappelle aux propriétaires riverains que :

- Les arbres, arbustes, haies, branches et racines qui avancent sur le sol des voies communales et des chemins ruraux doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies sur une hauteur de 5 mètres. Les arbres, arbustes, haies, branches doivent en outre être élagués régulièrement afin de ne pas toucher les réseaux d'électricité, d'éclairage public et de téléphone installés sur le domaine communal.
- Les riverains des voies communales et des chemins ruraux doivent procéder à l'élagage des branches ou à l'abattage des arbres morts qui menacent de tomber sur lesdites voies et chemins.

- Les opérations d'élagage sont effectuées à la diligence et aux frais des propriétaires ou de leurs représentants.

Utilisation des tondeuses à gazon, tronçonneuses :

Un arrêté municipal pris le 16 décembre 2014, rappelle aux propriétaires riverains leurs obligations en distinguant les particuliers et les professionnels avec les jours et heures de fonctionnement suivants :

→ POUR LES PARTICULIERS :

Du lundi au vendredi :
8h00 à 12h00 - 14h30 à 19h30
Le samedi :
9h00 à 12h00 - 15h00 à 19h00
Le dimanche et jours fériés :
10h00 à 12h00

→ POUR LES PROFESSIONNELS :

Du lundi au vendredi :
8h00 à 19h30
Le samedi :
9h00 à 12h30 - 13h30 à 19h00

Comment éradiquer L'AILANTE glanduleux

Cet arbre à croissance rapide et invasive est originaire d'Asie orientale, ne pas confondre avec le chêne commun, espèce indigène et très commune, qui se distingue par ses bourgeons noirs et ses feuilles opposées qui présentent 13 folioles au maximum.

L'impact de l'Ailante glanduleux sur l'environnement

Cet arbre entraîne une baisse locale de la biodiversité en provoquant la disparition directe des autres plantes et occasionne des modifications du paysage et des habitats en les uniformisant.

Plan d'action pour éradiquer l'Ailante glanduleux

Des coupes répétées sur plusieurs années, pendant la floraison au printemps, vont épuiser au fur et à mesure les réserves des individus et la banque de semences contenue dans le sol.

L'écorçage consiste à réaliser deux entailles circulaires distantes d'au moins 15 cms autour du tronc et de quelques centimètres de profondeur, jusqu'à l'aubier (partie de l'arbre, située sous l'écorce). L'écorce située entre les deux entailles est ensuite retirée. La sève

élaboree ne circule plus vers les racines, mais les feuilles reçoivent toujours de l'eau : la vie de l'arbre est alors ralentie, l'arbre se dessèche et tombe au bout de 1 à 3 ans (alors qu'une coupe le stress et engendre en réaction de nombreux rejets). Cette opération est à réaliser aussi bas que possible, à la base du tronc et au début d'automne,

Les jeunes plans peuvent être éliminés en pratiquant un arrachage manuel, en veillant à extraire la racine.

Après écorçage, même affaiblis, il est possible que certains individus rejettent tout de même de façon plus ou moins vigoureuse : si cette reprise semble trop importante, il est alors envisageable de pratiquer un nouvel écorçage sous la couronne de rejets.



La propreté de notre Village : soyons tous responsables !



Quel dommage de voir notre si beau village sali par les déjections canines abandonnées sur nos trottoirs.

Les papiers, les canettes, les mégots de cigarettes et tout détritrus (végétal, en verre...) ont pour destination finale les poubelles que ce soit celles mises à disposition dans notre Village, la déchetterie ou vos poubelles à domicile.

Soyons tous responsables.

Nous appelons au civisme de tous, malgré tous les efforts que la commune a mis en œuvre, elle ne peut pas tout faire !

Ce qu'il faut savoir (suite)

Zérophyto

Ce qui change au 1^{er} janvier 2017

La loi Labbé du 6 février 2014, modifiée par la loi de transition énergétique du 17 août 2015, entre en vigueur pour partie au 1^{er} janvier 2017. Un petit rappel des nouvelles obligations réglementaires à cette date.

Pour l'État, les collectivités territoriales, leurs groupements, les établissements publics :

Il sera interdit d'utiliser ou de faire utiliser des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces, accessibles ou ouverts au public, suivants :

- espaces verts,
- forêts,
- promenades,
- voirie, sauf si l'interdiction ne peut être envisagée pour des raisons de sécurité des agents ou des usagers, ou si cela entraîne des sujétions disproportionnées sur l'exploitation routière.

Un guide d'interprétation de la loi Labbé est attendu de la part du ministère en charge de l'environnement pour clarifier les définitions de ces différents espaces.

Pour ce qui concerne notre commune, des bonnes avancées ont été faites en installant des plantes vivaces dans les massifs communaux, malheureusement le rendu attendu n'a pas été au rendez-vous, c'est la raison pour laquelle la municipalité va réétudier l'agencement et le choix des plantes avec une autre entreprise, qui a eu de très bons résultats dans une commune voisine. Ce programme sera engagé au printemps et la commune sollicitera une nouvelle aide auprès du Parc Naturel Régional du Vexin Français (PNR).

Jusqu'à présent, et pour des raisons de simplification du travail des employés communaux, seul les allées du cimetière sont traitées. Pour se mettre en conformité avec la loi Labbé, en 2017 les allées seront désherbées avec une houe.

Une Maison de service au public à la poste de Vigny



De gauche à droite : Robert de Kervéguen, Maire de Vigny Ludovic Aubert, Directeur Régional de la poste du Val-d'Oise, Jean-Yves Latournerie, Préfet du Val-d'Oise

Afin d'éviter des déplacements et améliorer en milieu rural la proximité des services publics.

Actuellement les partenaires ouverts au bureau de poste sont les suivants :

- CAF (Caisse d'Allocations Familiales)
- CNAV (Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse)
- CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie)

Prochaine ouverture :

Pôle Emploi et **MSA** (Mutualité Sociale Agricole)

UNE MSAP C'EST QUOI ?

- Donner des informations générales sur les partenaires,
- Remettre des supports de communication,
- Aider à la compréhension des documents,
- Accompagner le public dans l'utilisation des services en ligne,
- Aider à la constitution de dossiers simples,
- Faciliter la relation à distance via une tablette au guichet (pour des rendez-vous en visioconférence, utilisation en ligne prolongée de certains services...)

Cartes nationales d'identité délivrés en mairie

Même si les mesures d'application ne sont pas encore connues, sachez qu'à brève échéance, il sera possible de se procurer ou renouveler une carte nationale d'identité en Mairie.

Le décret n° 2016-1460 du 28 octobre 2016 autorise la mise en œuvre d'un traitement commun aux cartes nationales d'identité et aux passeports. Il supprime notamment le principe de territorialisation des demandes de cartes nationales d'identité. Les demandes de cartes

nationales d'identité pourront ainsi être déposées, à l'instar des demandes de passeports ordinaires, auprès des mairies équipées d'un dispositif de recueil dont Vigny bénéficie.

Si la commune est très satisfaite de ce nouveau service de proximité qui sera rendu, il faut savoir que ce sera une charge supplémentaire pour le secrétariat de la Mairie, la préfecture a annoncé un dédommagement de l'ordre de 3 500 € par an.

Yves de Kervéguen : 1925-2007

Engagé volontaire de la 2^{ème} division blindée (DB) - 501^{ème} chars

Officier de la Légion d'Honneur



« Après Paris c'est Vigny »

C'est un dicton vexinois, qui rappelle que les gens des villages alentour trouvaient bien prétentieux les habitants de leur chef-lieu de canton.

Pour Yves de Kervéguen, ce dicton n'avait pas le même sens ; c'était : « après Vigny c'est Paris », car dans sa mémoire il avait le sentiment d'avoir toujours vécu à Vigny. Il n'était pas prétentieux, c'était tout le contraire. Il fut tout de suite adopté par les Vignois. Il était d'une bienveillante simplicité, affable, prévenant, courtois. Son sourire cachait un grand charisme.

Yves naît le 21 février 1925 à Paris. Dix jours après sa naissance, il se retrouve à Vigny car, comme tous les jeudis, chaque fin de semaine et pendant l'été toute sa famille se retrouve au château.

Comme beaucoup de garçons, Yves fut attiré très jeune par les voitures ; mais plus tard cela se transforma assez vite en passion : « *A chaque fois que nous revenions à Paris, on passait devant un marchand de couleurs. J'étais émerveillé par les jouets de la vitrine, et tout particulièrement par une voiture de pompiers en bois. A 7 ans, je ne possédais que des jeux de société, une patinette et une bicyclette, mon père considérant les autres jouets inutiles. A force de me voir m'arrêter devant cette vitrine, ma mère finit par m'offrir la voiture de pompiers pour Noël. Mais hélas, après avoir ouvert le paquet et pris la voiture ornée de deux très jolis dévidoirs à l'arrière, j'ai tiré sur le tuyau : il était tellement sec qu'il s'est cassé en mille morceaux ! C'était pourtant une belle réplique d'un véhicule de premier secours, mais elle attendait depuis si longtemps un heureux propriétaire »*

En 1935 Vigny comptait 590 habitants ; la plupart, sédentaires, travaillaient dans les fermes. Il y avait 6 ou 7 cultivateurs,

qui employaient chacun une vingtaine de personnes. C'était un travail très dur car il fallait aussi s'occuper des bêtes ; c'était également très dur pour les femmes qui, n'ayant pas l'eau à l'évier, allaient laver le linge dans les trois lavoirs de Vigny. Il n'existait qu'une seule entreprise industrielle, celle de M. Chalumet au Bord' Haut de Vigny, qui employait 17 personnes. Il y avait des petits commerces et de nombreux cafés, il y avait un peu plus d'une vingtaine d'abonnés au téléphone et une trentaine de voitures. Yves aimait le caractère bucolique et le charme de son village. Il n'avait qu'une idée : sortir du château pour jouer avec les enfants de son âge. Mais, catastrophe, son père meurt, pour Yves c'est une brisure car il l'adorait, son père lui manquera énormément.

En 1937, il passe en 6^{ème} à Notre-Dame-des-Champs au collège Stanislas. C'est dans ce collège que son père et son grand-père firent leurs études.

Au collège, il faisait peu de sport sauf de l'escrime et quelquefois de l'équitation. On fait comprendre à sa mère qu'il faut qu'il se dépense physiquement, c'est ainsi qu'elle le placera dans des entreprises de la région de Vigny pendant

les vacances scolaires, c'était une autre manière de faire du sport. L'apprenti Kervéguen, l'arpette comme il disait, touchera à tout : couvreur, chauffagiste, électricien, plombier. Il fit ainsi la découverte du monde du travail.

En juin 1940, c'est la débâcle, devant la menace, la famille Kervéguen décide de partir en Bretagne : « *Au bout de trois semaines, ma mère décida de nous ramener à Vigny, mon frère, ma sœur et moi. J'ai conduit la Rosengart pendant presque toute la route. Tous les 50 km, nous nous arrêtons car mon frère et moi avions caché des revolvers et des fusils Lebel dans les coussins et sous la voiture, ce qui faisait un peu de bruit, et bien sûr notre mère l'ignorait. A Vigny, nous avons retrouvé le château pillé et saccagé, la plupart des voitures volées, même celles sur cales. Seule la Reina-Stella avait échappé aux Allemands, mais comme il n'y avait plus d'essence on ne pouvait plus s'en servir. »*

En septembre, Yves de Kervéguen passa son premier bachot dans la station de métro Sèvres-Babylone.

En 1942, il poursuivit ses études pour obtenir le deuxième bac, celui de philo. Cela ne l'empêcha pas de réussir le bac qu'il passa au lycée Hoche à Versailles. Malgré le couvre-feu, les élèves prirent à 6 heures du matin un train spécial pour éviter les bombardements. En septembre, sa mère l'inscrit dans une école d'électricité.

Pendant l'occupation, Yves de Kervéguen et Gwénn-Aël Bolloré* convoyèrent plusieurs fois par le train des armes de guerre depuis Paris jusqu'en Bretagne, dissimulées dans des jouets d'enfants. Yves de Kervéguen faisait aussi partie du réseau de résistance formé à l'instigation de l'école Stanislas.

Après la libération de Vigny, Yves de Kervéguen s'engagea dans la 2^{ème} DB (division blindée), où il sera conducteur de char. Il participa ainsi à la libération de Baccarat, de Saverne, de Strasbourg et à la bataille de Bitche, à 10 km de la frontière allemande. Une fois l'offensive allemande contrée dans les Ardennes, la 2^{ème} DB retourna en Alsace pour défendre Strasbourg, de nouveau menacée. Il faisait très froid (-20°C) et c'est en montant la garde qu'il tomba malade. Il fut rapatrié en février 1945.

Yves venait régulièrement au château et en 1946, d'un commun accord avec sa

* Gwénn-Aël Bolloré : résistant, engagé dans les Forces Françaises Libres à l'âge de 17 ans, membre des commandos Kieffer qui furent les premiers Français à débarquer sur les plages de Normandie pendant la seconde guerre mondiale, il était l'oncle de Vincent Bolloré.

Yves de Kervéguen (suite)

famille, il assura la gestion du domaine, il en était en quelque sorte le régisseur, avec comme titre vis-à-vis de l'administration : gérant et administrateur. Il s'occupait de l'entretien des bâtiments, il aimait bricoler à tel point que parfois il arrivait pour déjeuner avec des traces de plâtre sur son costume. C'est par réaction contre sa famille qu'il se présenta aux élections municipales du 26 avril 1953. Sans coup férier, il battit le maire sortant, M. Chalumel, et le 7 mai, à 28 ans, il fut élu maire.

Au cours de ce mandat, il institua le ramassage des ordures ménagères, qui n'existait pas auparavant. Mais le plus grand chantier pour Yves de Kervéguen fut la distribution de l'eau, car les habitants allaient chercher l'eau aux fontaines publiques.

En 1954, il projeta de réaliser les travaux d'adduction d'eau sur le territoire de la commune. Sur une idée du maire d'Avernes, M. Millet, il créa en 1955 le syndicat de la vallée de l'Aubette, regroupant 6 communes : Avernes, Condécourt, Longuesse, Sagy, Théméricourt et Vigny. Les travaux s'étalèrent sur une dizaine d'années en raison de leur importance. La population commença à avoir l'eau à l'évier en 1956.

Au début de l'année 1958, un homme s'intéressa à lui : le sénateur du groupe des indépendants Roger Lachèvre. C'était un homme très influent, qui possédait 12 journaux dont « l'Avenir de l'Ile-de-France ». Il incita Yves de Kervéguen à se présenter aux cantonales.

Le 20 avril, au premier tour, Yves de Kervéguen, 33 ans, fut élu Conseiller Général du canton de Marines. Il écrasa ses adversaires : sur 5556 votants, il obtint 2707 voix (il fut élu jusqu'en mars 2001 toujours au premier tour). C'est à partir de cet instant que commença son ascension politique.



Visite de la préfecture du Val d'Oise le 18 novembre 1971 par Georges Pompidou, Président de la République en présence de Maurice Paraf, premier préfet du Val d'Oise.

Il se mit tout de suite au travail et devint un rapporteur au sein du Conseil Général particulièrement efficace et apprécié. Au milieu de l'année, les événements se précipitèrent dans le pays ; ce fut l'investiture du Général de Gaulle par l'assemblée nationale. Les grandes manœuvres commencèrent pour les élections législatives. Le sénateur centriste Roger Lachèvre proposa à Yves de Kervéguen de se présenter dans la première circonscription de Seine-et-Oise avec l'étiquette UNR.

La candidature d'Yves de Kervéguen souleva dans la circonscription un grand courant d'intérêt et de sympathie. Sa personnalité d'homme jeune et dynamique n'ayant jamais été mêlée aux intrigues de ces dernières années, lui apporte par avance une large audience auprès des électeurs. Les observateurs lui accordèrent peu de chance face au poids lourd qu'était le Maire de Pontoise, Adolphe Chauvin. Le combat sembla perdu d'avance.

Le 30 novembre, énorme surprise, Yves de Kervéguen fut brillamment élu.

Yves de Kervéguen exerça alors son mandat de député avec passion. Il sillonna son immense circonscription, allant de banquets en foires exposition et inaugurations. En tant que député, il fit partie de la prestigieuse commission de la défense nationale, avec à la clé de fréquents déplacements à l'étranger.

Au mois d'octobre 1962, à la suite d'une motion de censure, le gouvernement Pompidou démissionna, les législatives sont fixées au 25 novembre.

Yves hésita à se représenter. Après un temps de réflexion, il prit sa décision : « J'ai pris la décision de pas me représenter, j'étais souvent absent de mon domicile, c'est une décision que j'ai toujours regrettée. »

Après son mandat de député, Yves de Kervéguen consacra l'essentiel de son temps à de multiples activités : Président de plusieurs syndicats dont l'office public interdépartemental des HLM de l'Essonne, du Val-d'Oise et des Yvelines (OPIEVOY), mais il le consacra surtout à sa commune et à son canton : « J'ai été élu dans un canton qui comprenait 37 communes. C'était épouvantable au point de vue de la route. Vous pensez que rien que pour coller des affiches il fallait une journée. »

Yves de Kervéguen fut aussi un ardent défenseur du patrimoine et du paysage ; dès que l'on touchait à son cher Vexin, il montait au créneau. En 1967, Yves de Kervéguen adhéra à l'association des « Amis du Vexin Français » et en devint presque aussitôt vice-président. Avec ses amis de l'association, il participa au sauvetage du domaine de Villarceaux. Il s'impliqua aussi pour s'opposer à l'implantation d'une centrale nucléaire



© Pascal Herblin



à Porcheville et à la traversée nord-sud du Vexin français par un couloir aérien d'une ligne à haute tension. Il fut par la suite l'un des membres les plus efficaces pour la création du Parc Naturel Régional du Vexin Français : ce fut l'un des pères du parc. Il contribua en effet à la lutte pour la préservation des paysages ; à la commission départementale des sites, ses avis étaient très écoutés.

En 1973, à 48 ans, Yves de Kervéguen redevint député à la place de Michel Poniatowski, qui avait été nommé ministre de l'intérieur. Jusqu'en 1978, il fut un parlementaire très efficace, posant de nombreuses questions dans l'hémicycle de l'assemblée nationale.

Au début des années quatre-vingt-dix, Yves de Kervéguen vint vivre en permanence au village. Alors, à la

ferme du château, magnifiquement restaurée pour l'occasion, il se consacra entièrement aux Vignois. Lors de tous ses mandats, il s'engagea avec passion et désintéressement, donnant de son temps au service du bien commun, avec un bon sens rare.

Il aimait viscéralement son village et ses habitants. Malgré la tâche ingrate et ardue de la gestion communale, il se donna corps et âme à son village ; la mairie était toute sa vie.

Yves de Kervéguen fut à l'origine de nombreuses réalisations ; visionnaire, il avait encore de nombreux projets pour l'avenir. Mais, usé et miné par la maladie, il disparaît le 7 septembre 2007 au cours de son neuvième mandat.

Jean Ferlier

Département	Années	Élections	
Seine et Oise (département qui regroupait l'Essonne, les Yvelines et Val d'Oise)	1953	Municipales	élu maire de Vigny au 1 ^{er} tour
	1955	Syndicat	élu président du syndicat des eaux (devenu le SIEVA), il sera constamment réélu jusqu'à son décès en 2007
	1955	Syndicat	organise le 1 ^{er} ramassage scolaire en France - est élu président du syndicat de transport des élèves : cours secondaires, complémentaires, techniques
	1958	Cantoniales	élu conseiller général du canton de Marines au 1 ^{er} tour (Vigny était rattaché à ce canton)
	1958	Législatives	élu député au 1 ^{er} tour
	1959	Cantoniales	élu conseiller général du canton de Marines au 1 ^{er} tour
	1959	Municipales	élu maire de Vigny au 1 ^{er} tour
Val d'Oise	1959	Syndicat	crée le 1 ^{er} syndicat de ramassage d'ordures ménagères dans les communes rurales (devenu le SMIRTOM), il sera constamment réélu jusqu'à son décès
	1962	Législatives	ne se représente pas
	1964	Cantoniales	élu au 1 ^{er} tour conseiller général de Marines
	1965	Municipales	élu maire de Vigny au 1 ^{er} tour
	1967	Législatives	député suppléant de Monsieur Michel Poniatowski élu au 1 ^{er} tour
	1967	Cantoniales	élu au 1 ^{er} tour conseiller général de Vigny (création du canton de Vigny)
	1968	Législatives	député suppléant de Monsieur Michel Poniatowski élu au 1 ^{er} tour
	1970	Cantoniales	élu au 1 ^{er} tour conseiller général de Vigny
	1971	Municipales	élu maire de Vigny au 1 ^{er} tour
	1973	Législatives	député suppléant de Monsieur Michel Poniatowski élu au 2 ^{ème} tour. Yves de Kervéguen redevient député lors de la nomination de Michel Poniatowski comme ministre
	1976	Cantoniales	élu au 1 ^{er} tour conseiller général de Vigny
	1977	Municipales	élu maire de Vigny au 1 ^{er} tour
	1978	Législatives	Michel Poniatowski (suppléant Yves de Kervéguen) n'est pas réélu, siège obtenu par Monsieur Alain Richard, maire de Saint-Ouen-l'Aumône
	1978 à 1986		conseiller régional d'Ile-de-France
	1981	Législatives	pas candidat
	1982	Cantoniales	élu au 1 ^{er} tour conseiller général de Vigny
	1983	Municipales	élu maire de Vigny au 1 ^{er} tour
	1985 à 2001		vice-président du conseil général du Val d'Oise
	1988	Cantoniales	élu au 1 ^{er} tour conseiller général de Vigny
	1989	Municipales	élu maire de Vigny au 1 ^{er} tour
	1994	Cantoniales	élu au 1 ^{er} tour conseiller général de Vigny
	1995	Municipales	élu maire de Vigny au 1 ^{er} tour
	2001	Municipales	élu maire de Vigny au 1 ^{er} tour
2001	Cantoniales	ne se représente pas	
	pendant plusieurs années	président de l'OPIEVOY (Office Public HLM Interdépartemental Essonne - Val d'Oise - Yvelines)	

Une année à l'école...



Septembre le temps des vendanges sur le rond-point, cette année ce sont les CM2 qui se sont occupés de la récolte des raisins qui fut suivie d'une dégustation à la cantine.

Novembre, la visite de la caserne des pompiers des plus petits jusqu'aux plus grands.

Décembre, le traditionnel marché de Noël où les objets réalisés par les enfants se sont mêlés aux couronnes confectionnées par les parents.

La visite du père Noël, l'occasion pour tous les enfants de partager le déjeuner de Noël.



L'année 2017 s'annonce riche de projets. Les CM1 et CM2 devraient se familiariser aux premiers secours l'occasion de se former aux gestes simples... et passer le permis piétons qui sera suivi d'une cérémonie solennelle qui symbolise l'engagement formel de l'enfant à respecter les règles de précaution apprises.

La culture sera aussi très présente cette année à l'école : le théâtre de l'Usine sera en résidence à l'école. Tous les enfants via les NAP (nouvelles activités périscolaires) se familiariseront avec les marionnettes et en fabriqueront.

Dans les classes «le roman de renart» sera à l'honneur, il donnera lieu à la fabrication et à la manipulation de marionnettes à la réalisation de livres géants ... ce sera aussi l'occasion de visiter un théâtre et de voir un spectacle.

C'est aussi l'opportunité de s'ouvrir aux autres écoles puisque les écoles d'Avernes et de Commeny sont aussi partenaires de ce projet.

L'année se terminera sur un moment de partage : la fête de fin d'année !



Le collège



BILAN D'ORIENTATION 2015-2016

Sur l'ensemble de l'établissement,
1 maintien.

En 3^{ème}, 137 élèves dont :

24 en seconde professionnel (17,51 %)

1 maintien (0,73 %)

3 CAP (2,2 %)

108 en seconde générale et
technologique (78,83 %)

1 sans affectation (0,73 %)

BILAN DE RENTRÉE 2016-2017

Effectifs :

494 élèves et 18 divisions

(27,45 élèves par classe en moyenne)

128 élèves de 3^{ème}

(25,6 élèves par classe)

114 élèves de 4^{ème} (28,5)

139 élèves de 5^{ème} (27,8)

113 élèves de 6^{ème} (28,25)

dont 22 élèves de 6^{ème} en bilangue
(sur 2 classes)

DIPLOME NATIONAL DU BREVET

2016 :

132 élèves sur 134 étaient
présents (93,2 %)

38 mentions assez bien (28,4 %)

29 mentions bien (21,6 %)

16 mentions très bien (11,9 %)

BILAN DES ACTIONS DE L'ANNÉE 2015/2016

Jardin pédagogique

Projet des 3^{èmes} en Technologie sur
l'histoire de Vigny

Participation à la cérémonie du
ravivage de la flamme sous l'arc de
triomphe

Projet «de l'assiette au compost»
avec la classe des 5^{ème}

Sortie Mémorial de Caen

Séjour scolaire «La Bourgogne
médiévale» avec les 5^{ème}

Projet «Comparsa, percussions
cubaines» avec la 6^{ème}

Exposition temporaire «La chaussée
Jules César, une route vers l'océan»

Écriture d'un journal d'observations
scientifiques

Résidences artistiques et culturelles
en collège

Tout feu tout «slam» (M. Demorge,
professeur de français)

3^e - Prix Chronos de littérature

Voyage scolaire en Catalogne antique
et travail interdisciplinaire avec ma
collègue Madame Druetz professeur
de Latin : avec 2 classes de 3^{ème}

PROJETS 2016-2017

Théâtre 95 (pour les 3^{ème})

Visite des carrières de Vigny
(pour les 6^{ème})

Musée de la Somme (pour les 3^{ème})

Voyage à Londres (pour les 3^{ème})
Avril 2017

Voyage en Provence Antique
(Latinistes) Avril 2017

Voyage en Bourgogne médiévale
(pour les 5^{ème}) Avril 2017

Sortie Cité des sciences (pour les 6^{ème})

Spectacle de fin d'année (Juin 2017)



Événements, de fin d'année...

COMMÉMORATION DE L'ARMISTICE

11 NOVEMBRE 2016



Il y a eu une forte participation des enfants accompagnés de leurs parents pour la «quête des bleuets».

Les enfants ont récolté 53 € de mieux que l'an dernier soit un total de 286,57 € qui a été remise pour 60 % au service départemental des anciens combattants et pour 40 % à l'association fraternelle des anciens combattants de Vigny.

Ensuite, nous nous sommes tous rendus au cimetière pour la célébration autour du monument aux morts, accompagné de Monsieur le Maire et des conseillers municipaux, du Capitaine Corbel commandant le centre de secours avec ses pompiers, du Major Valcarce commandant la brigade de gendarmerie de Vigny, et d'une fanfare animée par la clique de Guiry en Vexin. Les enfants de l'école primaire ont rendu hommage en récitant un poème.



NETTOYAGE DE L'AUBETTE

SAMEDI 19 NOVEMBRE 2016

C'est par une belle matinée qu'une vingtaine de personnes ont de nouveau participé au nettoyage de l'Aubette. Chacun coupait, sciait et désherbaît pour dégager le cours d'eau dans une ambiance chaleureuse. Une participation toujours aussi importante qui permet de faire de belles rencontres.

En parallèle une exposition présentait la propreté et l'entretien des cours d'eau. Pour clôturer cette belle matinée éco-citoyenne un pot de l'amitié était offert par la Mairie.



TÉLÉTHON 2016

SAMEDI 3 DÉCEMBRE



C'est sous un beau soleil et malgré la fraîcheur, que nous avons fêté le 30ème Téléthon à la caserne des pompiers de Vigny.

De nombreuses activités étaient proposées dont «le parcours pompiers» qui a eu un grand succès. On passait dans un tunnel de fumée, ensuite un tour dans un camion puis renversement de cible à l'aide d'une lance à incendie. Grande mobilisation des jeunes pompiers qui ont lavé

75 voitures ! Sans oublier le karting, les jeux d'adresse, la réflexologie plantaire, le château gonflable, la buvette...

Dans 75 maisons le sapin de Noël illuminé à rappelé le geste solidaire pour cette cause.

La journée n'a pu se dérouler que grâce à une formidable équipe de bénévoles !

Et nous avons pu reverser à l'AFM Téléthon la somme de 1911 € !

A venir...

VIGNY EN FÊTE, À VOS AGENDAS

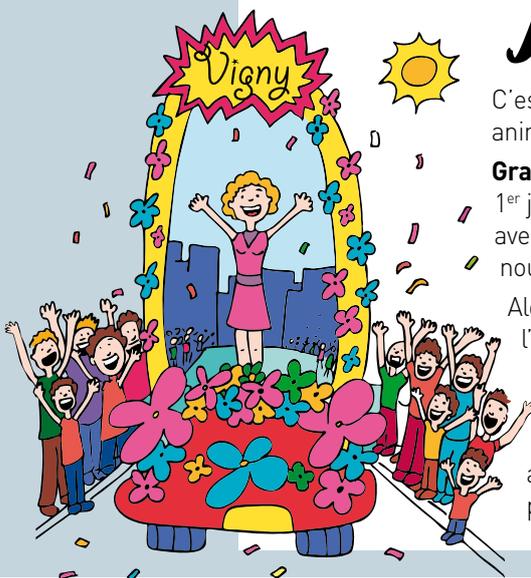
SAMEDI 10 JUIN 2017

C'est à cette date qu'aura lieu notre traditionnel méchoui. Des ateliers seront animés par les différentes associations de notre village.

Grande nouveauté en 2017 : en vue de la fête des Années Folles à Longuesse du 1^{er} juillet, tous les anciens villages du canton sont invités à participer en défilant avec un « char fleuri » sur lequel trônera la Miss de chaque village. Pour cela nous organiserons le samedi 10 juin l'élection de notre Miss.

Alors si vous avez entre 15 et 30 ans, que vous êtes libre à ces 2 dates et avez l'envie de représenter votre village n'hésitez pas, dès maintenant faites-vous connaître à la mairie.

Par ailleurs, si vous êtes bricoleur, couturière, décorateur etc.... ou si vous avez tout simplement envie de participer à ce projet sympathique, nous avons besoin de tous vos talents, faites-vous également connaître en mairie le plus tôt possible.



Ambiance festive de fin d'année à Vigny



Cette année encore, la place de la Mairie et les salles des fêtes ont brillé de 1 000 feux à l'occasion du 21^{ème} marché de Noël de Vigny.

Et pour la première fois, le Bus Rouge est venu stationner le dimanche, devant la mairie, pour donner un petit air british à cet événement.

De nombreux visiteurs n'ont pas hésité à patienter un peu pour avoir la chance de déjeuner à l'intérieur du bus avec vue imprenable sur le château !

La magie des décors a fonctionné comme d'habitude et chacun a pu trouver de quoi remplir sa hotte de Noël.

Bravo à la nouvelle équipe organisatrice et à tous les bénévoles qui font de cet événement un rendez-vous réussi chaque année !



NOËL DES ENFANTS

Vendredi 16 décembre, le Père Noël a distribué 124 cadeaux aux enfants de moins de 7 ans. Petits et grands ont d'abord assisté au spectacle «Joe Lartiste et le Magi-Chien», puis après la distribution des jouets, deux animations étaient proposées. Une cinquantaine d'enfants ont été magnifiquement maquillés et une centaine ont reçu des sculptures de ballons ! Un délicieux buffet préparé et bien décoré par Brigitte et Christelle a régalé parents et enfants.

Tous sont repartis ravis !



Le TC Vigny se veut un club à taille humaine. Situé dans le cadre agréable du Parc des Sports de Vigny, il met à disposition des adhérents un club-house, deux courts en dur et un mur d'entraînement. Il propose une école de tennis à partir de 7 ans pour des cours de tout niveau.

Pour l'ensemble de ses adhérents, le TC VIGNY organise tout au long de l'année plusieurs manifestations, de l'après-midi adhérents aux tournois internes en passant par sa soirée annuelle prévue cette année début mars, sans oublier le traditionnel et renommé tournoi merguez en juin.

Le Club permet aussi aux joueurs de participer aux compétitions régionales avec 5 équipes sur deux périodes, en mai et en septembre.

Vous avez envie de pratiquer le tennis ? Alors, n'hésitez pas à venir rejoindre le TC Vigny.

Pour tout renseignement :
tc.vigny@fft.fr ou 06 14 65 83 58

Où retrouvez-nous sur
www.facebook.com/tc.vigny



Association Sportive du Vexin

Siège social : Mairie de Marines - place du Maréchal Leclerc - 95640 MARINES

Comment parler de l'AS-VEXIN sans rendre hommage à Michel DUPUICH, notre président qui nous a quittés en juin de cette année. Michel a consacré une grande partie de sa vie à notre association. En rassemblant US, VIGNY, SAGY, CHARS, MARINES et enfin NUCOURT, Michel a toujours tout fait pour faire grandir ce club pour qu'il devienne ce qu'il est aujourd'hui, l'AS VEXIN. Merci Michel.



Avec près de 400 licenciés l'AS-VEXIN continue de grandir. Son objectif principal, offrir du football de bon niveau tout en restant à proximité des lieux de vie des enfants, nécessite une organisation adaptée et des investissements importants (employés, formation, matériel, infrastructure) sur quatre centres différents.

Depuis 3 ans le centre de VIGNY a été redynamisé, la progression des effectifs est toujours constante et nous tenons à remercier tous les licenciés et leurs parents de la confiance qu'ils nous accordent. Cette année l'accueil des enfants le mercredi commence à partir de 14h30, l'assiduité des enfants et des parents,

le mercredi et le samedi, lors des rassemblements inter club, nous encourageons encore à améliorer la qualité de notre accueil et la formation de nos éducateurs.

Un regret, les changements d'horaires cette année (par catégorie de 14h30 à 19h30 au lieu de 18h30 l'année dernière) n'ont pas permis à certains de continuer à pratiquer le football. Les parents des enfants doivent savoir qu'un accueil spécifique a été mis en place à 18h00 pour palier au problème. Cette année 2017 les tournois de jeunes seront de nouveau organisés en fin de saison dans ce magnifique cadre de VIGNY que tous les clubs invités nous envient.

*Jean-Michel LENOURS,
Responsable jeunes
Laurent BELADINA, Président*



Ecole de Sabre Kusanagi Grand club de judo et fleuron de l'escrime japonaise

Notre École de Sabre vignoise est devenue un grand club qui frôle les 110 adhérents. Le cours de judo est florissant avec un professeur 5^{ème} dan apprécié de tous qui incarne bien notre esprit d'excellence et de pédagogie bienveillante.

Notre petit village de gaulois abrite au sein de l'École de Sabre les représentants d'une pratique ancestrale japonaise. Ils sont les ambassadeurs de la plus prestigieuse des écoles de sabre traditionnel, sise au Japon même, l'École Katori.

Nos escrimeurs sportifs ne démeritent pas, années après années ils accumulent les titres de vice champions et champions de France. Cette année 2 médailles d'or, 2 médailles d'argent et 9 de bronze, mais surtout notre Club prend une dimension sportive européenne avec un champion d'Europe.



Notre Académie Jedi a été choisie par le marché aux puces de la ville de Paris situé à Saint-Ouen pour lui confier 2 jours durant l'animation de sa fête annuelle. C'est le plus fameux des marchés aux puces du monde, il accueille chaque année de nombreuses stars de cinéma et de la scène.

Les cours adultes ont lieu tous les dimanches matin à la salle des fêtes de 11h00 à 12h30.

Le prochain stage enfants de 7 à 14 ans aura lieu en février prochain.

Les inscriptions sont ouvertes !

Notre tournoi de jeux d'adresse du 1^{er} samedi des vacances de Noël ne désemplit pas. 40 participants s'y sont challengés dans une ambiance joyeuse et survoltée, où la bonne humeur le dispute à l'excitation de la compétition amicale. Nous serons heureux de vous y accueillir l'année prochaine.



Dans la même ambiance, notre club de jeux de stratégie, jeux de rôles et de figurines vous attend tous les samedis après-midi et soir, à la maison du village.

**Contact : 01 30 39 29 78 ou
www.ecoledesabre.fr**



L'animation au cœur du village avec Vigny Loisirs !

Avec 410 adhérents sur la période 2015-2016, l'association Vigny Loisirs fait battre le cœur de notre village tout au long de l'année, depuis 1989, au rythme de multiples activités et événements.



Tous les espaces des salles des fêtes, y compris, le sous-sol, étaient occupés par de nombreuses maquettes et reproductions de réseaux O, HO et N. Un 1^{er} rendez-vous du modélisme ferroviaire qui laisse présager une seconde édition en 2018.



Ardents défenseurs d'un village «qui se bouge», les membres de Vigny Loisirs ne manquent pas d'idées pour vaincre la morosité.

Animés par des valeurs fortes telles que l'authenticité, la simplicité, la gentillesse et la joie de vivre, tous les GO bénévoles, petites mains ou piliers des manifestations, ont à cœur de donner de leur temps pour que les autres puissent passer du bon temps.

Et sans ces bénévoles, véritable colonne vertébrale de Vigny Loisirs, le Marché de Noël et la Brocante notamment, manifestations phares du village, n'existeraient pas. Alors, merci à tous ceux qui participent à la réussite de ces rendez-vous.

Merveilleuse vitrine du rayonnement culturel, patrimonial et sportif de Vigny. Vigny Loisirs est aussi le témoin vivant des liens qui unissent les habitants de notre village.

Au travers des différentes activités proposées, l'essentiel reste encore la rencontre, l'échange et les amitiés créées depuis de longues années.



En 2016, outre les événements classiques, Vigny Loisirs a inauguré une magnifique exposition consacrée aux trains du Vexin qui a réuni un nombre conséquent d'aficionados et de curieux.



A l'automne, c'est une soirée USA très réussie qui a réchauffé le village. Une centaine de participants avaient répondu présents pour danser, dîner et se parer des plus beaux costumes et déguisements 100 % America !

Dans un décor aux couleurs du thème, Vigny s'est transformé l'espace de quelques heures en un repaire de Yankees où les convives ont pu déguster le Jambalaya, un plat typique de la Louisiane et s'immerger au cœur de l'Amérique.

Alors, il n'est jamais trop tard pour rejoindre cette équipe dynamique !

Pour toute information :
www.vigny-loisirs.fr



L'APEV 95 a été créée le 11 avril 2016 (Association des Parents d'Élèves de Vigny)

Elle est composée de 5 membres de bureau.

Sabine Froux, *présidente*

Sandrine Duc, *vice présidente*

Christophe Lecanu, *trésorier*

Nathalie Lecanu, *secrétaire*

Mélissa Mahieux, *secrétaire adjointe*

Elle compte également 12 membres siégeant au conseil d'administration et une cinquantaine de familles adhérentes.

L'association est née de la volonté de toutes ces personnes de soutenir le corps enseignant dans les moments forts de l'école tels que le marché de Noël (organisé par Vigny Loisirs) et la fête de fin d'année.

Elle est également animée par la volonté de proposer de nouvelles manifestations ; ainsi elle a accueilli les nouveaux parents de l'école de Vigny au mois de Septembre à l'occasion d'un apéritif dînatoire très convivial.

Un carnaval (en collaboration avec les enseignants et la municipalité) est en projet... D'autres manifestations que celles déjà citées sont aussi à l'étude.



Le but de cette association est de créer un lien fort entre l'équipe pédagogique de l'école de Vigny et les parents d'élèves en proposant à ces derniers de s'investir dans la vie de leur école au travers de différentes manifestations.

Chaque parent d'élève de l'école de Vigny peut adhérer à cette association à raison d'un euro par adhérent.

Pour tout renseignement :
parentselevesvigny95@gmail.com

Championnat de France d'équitation

Les Ecuries du Centaure ont une nouvelle fois brillé lors du Generali Open de France, championnat de France d'équitation.

Félicitations à Thaïs Toutain qui a obtenu la médaille d'argent dans la discipline du dressage championnat de France poney 2 D minime.

Audrey Jorelle et Sylvia Gloriant, adressent un grand bravo à tous les cavaliers et sont très fières du résultat de Thaïs.



Pour toute information :
www.ecuriesducentaure.com

Amicale des Anciens de Vigny (ADAV) Bonjour aux amoureux de notre beau village



Le 1^{er} avril prochain à 11 heures dans la salle des fêtes, l'ADAV, Amicale des Anciens de Vigny, tiendra sa traditionnelle assemblée générale. Nous aurons le plaisir de vous retrouver et de vous présenter notre association, de vous donner

les renseignements nécessaires pour adhérer si vous le souhaitez et vous proposer nos cartes postales représentant des vues de la commune. Un repas réservé aux adhérents suivra cette réunion au restaurant Le Rohan.

Pour toute question, n'hésitez pas à nous contacter :
Pascal Herbaut, président
Tél. : **01 34 66 11 14**
email : adav95450@gmail.com

Portraits de nos employés communaux

La commune emploie tout au long de l'année 15 personnes et une personne par l'intermédiaire de l'association Vexin Insertion Emploi (VIE). Cette année nous avons le plaisir de vous présenter :



Brigitte Eyraud

A débuté en 1988, elle a en charge l'entretien de l'école primaire, le ménage, le repassage, la couture pour la salle des fêtes. Sans oublier les bons petits plats qu'elle nous cuisine à l'occasion des différentes manifestations. Toujours à la recherche de nouvelles recettes. Elle décore aussi très joliment les buffets et fait de jolies tables lors de réceptions. Elle aime ce qu'elle fait, et cela depuis 28 ans.



Christelle Ravoisier

Si les jardinières de la mairie sont toujours aussi belles c'est grâce à la main verte de Christelle ! Elle travaille à l'entretien des salles des fêtes depuis juillet 1990 ainsi qu'aux services des différentes réceptions et vins d'honneurs organisés par la municipalité. Tous les matins et tous les soirs c'est elle qui accompagne les enfants avec le petit car dans ces différentes rotations et veille à ce que les trajets se passent bien. Dans ces différentes tâches c'est le contact avec les gens qu'elle apprécie le plus.



Sylvaine Durmord

Employée par la commune depuis 1998. Elle a en charge le service de la cantine, de la nombreuse vaisselle à faire ensuite et de l'entretien de la cuisine. Elle est aussi responsable de l'entretien de toute l'école maternelle. Ce que Sylvaine apprécie, c'est de laisser non seulement une cuisine étincelante mais aussi des classes propres pour que les maîtresses et les enfants puissent entamer leur journée du lendemain dans de bonnes conditions. A la fin de cette année scolaire elle pourra profiter d'une retraite bien méritée.



Emilia Demeure

Emilia est dynamique, organisée et gère la cantine de main de maître et ce, depuis 2015.

Elle a en charge de préparer et peler les fruits des maternelles, de réchauffer les repas qui lui sont déposés le matin tôt par le service de restauration, de dresser les tables et préparer les corbeilles de pain.

Elle a aussi comme responsabilité de servir les enfants à table, de débarrasser et de s'occuper de l'entretien de la cantine.

N'oublions pas non plus qu'en tant qu'ancienne joueuse de football professionnelle au Portugal elle anime l'atelier jeux de ballons dans le cadre des nouvelles activités périscolaires (NAP) pour les maternelles.



Béatrice Fouque, Laurence Flament, Céline Carette

leur travail d'apprentissage afin d'amener les enfants à acquérir le plus d'autonomie possible. Elles ont aussi en charge les garderies du matin et du soir, l'organisation du CLAE (centre de loisirs associés à l'école) du vendredi après-midi (mise en place de jeux de sociétés, d'activités manuelles, la lecture de contes,...) et le service de la cantine du midi.

Il y a Laurence qui seconde Véronique chez les petits/moyens, qui travaille pour la commune depuis 1997. Béatrice qui seconde Catherine pour les moyens/grands, ATSEM à Vigny depuis 1998. Pour terminer Céline, la dernière arrivée en 2014, qui a passé son diplôme de CAP petite enfance en tant que candidat libre, et qui passe d'une classe à l'autre en fonction des besoins.

Toutes les trois apprécient par-dessus tout le contact avec les enfants, de les voir évoluer tout au long de l'année et de former une vraie équipe pédagogique avec les maîtresses.

Nous avons la chance à Vigny de pouvoir compter sur trois ATSEM (agent territorial spécialisé des écoles maternelles) formidables. Elles s'occupent à merveille de tous nos

petits en secondant les maîtresses dans

La vie du village

Dans ce numéro nous vous présentons deux femmes qui œuvrent dans la beauté sur des registres différents. L'une, Sandra rend plus belles les femmes qui lui confient leur chevelure dans son salon de coiffure, l'autre Nicole expose la beauté, l'esthétique, la couleur des créations d'artistes dans sa galerie d'arts.

L'instant coiffure



C'est en 2008 que Sandra Vasseur décide d'ouvrir son salon de coiffure à Vigny, rue de la Croix Jaquebot dans la zone d'activité, qui regroupe garage, bureaux, cabinet para-médical...

Après l'obtention du CAP, puis d'un Brevet Professionnel, elle rentre dans la vie active. Elle enchaîne les CDD, les remplacements dans divers salons du département et limitrophe (Herblay, Conflans-Sainte-Honorine), chez des indépendants ou des chaînes... Elle découvre vite les limites du salariat et décide à 22 ans de s'installer et de travailler à son compte.

Après une rapide étude de marché qui montre une demande et un potentiel sur Vigny, elle saute le pas, emprunte et ouvre son salon. Les débuts sont prometteurs, petit à petit les clients reviennent, elle reçoit une clientèle variée qui va du bébé à la mamie, mais aussi une clientèle masculine. Confiante en son savoir faire, elle est bientôt secondée par une autre professionnelle, et propose en plus cette année un service ongles. Elle déplore, toutefois, ne pas trouver facilement d'apprentis, rebutés par des transports publics pas assez nombreux desservant les campagnes. Pourtant dans l'avenir elle envisage de développer le côté masculin de son activité pour suivre la mode, les hommes prenant soin de leur système pileux.

Contente de pouvoir concilier vie de famille et travail, la jeune femme de 29 ans, mariée, mère de deux enfants a définitivement choisi le Vexin pour y vivre. Son sourire, sa gentillesse et son talent ont su séduire une clientèle qui lui est fidèle.

**28, rue de la Croix Jaquebot
Tél. : 01 30 39 21 29**



La Galerie d'arts du Vexin

Oser ouvrir une galerie d'arts dans un village de 1 000 habitants dans le Vexin à l'aube du 21^{ème} siècle relevait de la gageure.

C'est pourtant le pari qu'a fait Nicole Decramp en avril 2000 lorsqu'elle inaugure cette galerie où tableaux, estampes, sculptures sont proposés aux regards avisés des visiteurs. Pari réussi puisque depuis bientôt 17 ans, la galerie réalise quatre expositions par an, présentant des artistes aux styles divers et différents, parfois oniriques, parfois naïfs, mais toujours d'un goût et d'une sensibilité remarquables. Il faut dire que les lieux se prêtent à mettre en valeur la couleur, les formes, l'originalité des tableaux exposés, dans cette grande salle d'une ancienne bâtisse au cœur du village. La pierre apparente, le crépis blanc, quelques poutres et surtout de grandes baies vitrées font jouer la lumière des éclairages électriques savamment disposés. Après 40 ans d'expérience dans le domaine de l'art, Nicole Decramp possède un fichier clients et prospects très fourni, plus de 2600 noms venant des 4 coins de la France et qui l'ont suivie. C'est un plus pour le village qui connaît un peu d'animation le week-end, la galerie étant ouverte vendredi, samedi, dimanche et jours fériés.

Des artistes quotés, comme Louedin, Gondret, Rubalo, Isabelle Planté, y exposent régulièrement leurs œuvres, et selon ces derniers, « c'est une galerie qui marche très bien ».

Ainsi que le souligne Nicole Decramp « Si je défends une majorité d'artistes professionnels, c'est que je pense que c'est grâce à eux que les peintres amateurs peuvent demain trouver leur place ».

Pour le plaisir, un petit tour dans la galerie s'impose.

**8, rue du Général Leclerc
Tél. : 01 30 39 24 34**



L'immobilier à Vigny



En agence

Le marché de l'immobilier redémarre, c'est ce que nous disent les spécialistes.

Depuis plus de 20 ans, dans notre commune, une agence CENTURY 21 propose son lot de biens à vendre ou à louer sur notre territoire. Rue Beaudouin vous pouvez vous attarder devant sa vitrine.

Century 21 Osmose : 01 34 66 16 16

En indépendant

Kevin BORDY, habitant des Ormeteaux, après une carrière commerciale dans la banque s'est formé à l'immobilier à travers le réseau I@D.

Devenu auto entrepreneur mandataire, il débute dans cette activité, et cherche à se faire connaître.

Kevin BORDY : 06 52 75 75 03



RECENSEMENT DE LA POPULATION AU 1^{ER} JANVIER 2017

Population municipale :	1 077
Comptée à part :	30
Population totale :	1 107
Population recensée en 2011 :	1072

Merci à Pascal Herbaut et Cyrille Porté, agents recenseurs qui se sont présentés chez vous en janvier - février 2016 lors de la période du recensement.



BIBLIOTHÈQUE

Rappel des horaires d'ouverture

MERCREDIS
de 14h30 à 16h30

JEUDIS
de 10h30 à 12h00

SAMEDIS
de 10h30 à 12h30

L'inscription est de 25 €/an, soit le prix d'un livre pour toute la famille !

Monoxyde de carbone

**Les intoxications
au monoxyde de carbone
concernent tout le monde...
Les bons gestes
de prévention aussi.**



En 2016 dans le Val-d'Oise, les sapeurs-pompiers ont secouru 137 victimes d'intoxication au monoxyde de carbone au cours de 80 interventions... Et l'année n'est pas terminée... Les sapeurs-pompiers du Val-d'Oise sont intervenus le 12 novembre à Soisy-sous-Montmorency, les 19 et 20 novembre à Goussainville et le 23 novembre à Ermont... Nous sommes tous concernés...

Le monoxyde de carbone (CO) **est un gaz asphyxiant indétectable : il est invisible, inodore et non irritant.** Il peut être mortel en moins d'une heure. Le monoxyde de carbone se dégage des appareils de chauffage, des cheminées et des moteurs à combustion interne (fonctionnant au gaz, au bois, au charbon, à l'essence, au fuel ou encore à l'éthanol). Plus des trois quarts des intoxications ont lieu pendant la saison de chauffe, d'octobre à mars.

Maux de têtes, nausées, vomissements, sont les symptômes qui doivent alerter. Si ces symptômes sont observés chez plusieurs personnes dans une même pièce ou qu'ils disparaissent hors de cette pièce, cela peut être une intoxication au monoxyde de carbone. Dans ce cas, il est nécessaire d'aérer, d'évacuer le lieu et d'appeler les secours.

QUELQUES CONSEILS

- Avant chaque hiver, faire systématiquement **vérifier et entretenir les installations** de chauffage et de production d'eau chaude et les conduits de fumée par un professionnel qualifié ;
- Tous les jours, **aérer au moins dix minutes**, maintenir les systèmes de ventilation en bon état de fonctionnement et ne jamais boucher les entrées et sorties d'air ;
- **Respecter les consignes d'utilisation** des appareils à combustion : ne jamais faire fonctionner les chauffages d'appoint en continu ;
- Placer impérativement les **groupes électrogènes à l'extérieur** des bâtiments ; **ne jamais utiliser pour se chauffer des appareils non destinés à cet usage** : cuisinière, brasero, barbecue, etc.

Plus d'infos sur www.sdis95.fr ou le site inpes.santepubliquefrance.fr



SMIRTOM
DU VEXIN



Nous vous communiquons les jours de collecte des encombrants pour l'année 2017

VENDREDI 3 FÉVRIER 2017 - VENDREDI 26 MAI 2017 - MARDI 24 OCTOBRE 2017

Nous vous rappelons que la collecte des objets encombrants est limitée à 1 m³ par habitation et qu'ils doivent être sortis la veille du jour de ramassage.

DÉCHETS REFUSÉS LORS DES COLLECTES D'ENCOMBRANTS

- Les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (sèche-cheveux, réfrigérateur, congélateur,...)
- Les déblais, gravats, décombres et autres débris provenant de travaux publics ou privés ;
- Les déchets spécifiques à risque ou infectés provenant des établissements de soins ;
- Les produits explosifs : bouteilles de gaz, extincteurs ;
- Les produits toxiques : batteries, piles, pots de peinture pleins, huiles de moteur, huiles usagées, produits de traitement agricoles,... ;
- Les déchets verts, les souches d'arbres ;
- Les objets dont le poids est supérieur à 50 kg et/ou dont les dimensions excèdent 1,75x1,50x0,50 m ;
- Objets qui ne sont pas des déchets ménagers : machines industrielles, moteurs, grosses pièces mécaniques.

État civil 2016



NAISSANCE

PEREIRA Kim née le 11 Janvier 2016 à PONTOISE (95)
VO Niels né le 20 Avril 2016 à PONTOISE (95)
PEREIRA DA SILVA Enzo né le 20 Avril 2016 à PONTOISE (95)
JORET Jordan né le 30 Avril 2016 à PONTOISE (95)
RODRIGUES FERNANDES Rafael né le 31 Mai 2016 à PARIS 15 ^{ème}
QUILLAUD Ewen né le 12 Juillet 2016 à PONTOISE (95)
FALHY Ines née le 09 Août 2016 à PONTOISE (95)
TEIXEIRA Nolan né le 12 Août 2016 à PONTOISE (95)
CAVALERI Mia née le 02 Septembre 2016 à PONTOISE (95)
BRUNET Jeanne née le 06 Septembre 2016 à PONTOISE (95)
ABDANCANNY Adele née le 08 Octobre 2016 à PONTOISE (95)
ALRIC HYRONDE Romane née le 30 Novembre 2016 à PONTOISE (95)
MEBTOUL Idriss né le 27 Décembre 2016 à ERMONT (95)
LEDOS Arthur né le 31 Décembre 2016 à PONTOISE (95)
Toutes nos sincères félicitations aux heureux parents

MARIAGE

Laurent-Guillaume GUESPEREAU et Isabelle LE COAT de KERVÉGUEN le 19 Mars 2016
Fabrice MAUGER et Olivia GONDRET le 21 Mai 2016
Antoine POUILLON et Fanie SACHY le 09 Juillet 2016
Pierre-Yves HOUDIN et Françoise MANOUVRIER le 30 Juillet 2016
Tous nos meilleurs vœux aux jeunes époux



DÉCÈS

Madame JOLIVARD Janine née BOURCE décédée le 08 Janvier 2016 à PONTOISE (95)
Monsieur FLEURY-COLLET Georges décédé le 10 Janvier 2016 à VERNEUIL-SUR-SEINE (78)
Madame VIGER Elisabeth née WYFFELS décédée le 31 Janvier 2016 à NOYER (27)
Monsieur DEBOISSY Robert décédé le 18 Février 2016 à VIGNY en son domicile
Monsieur DERRIEN Jacques décédé le 18 Février 2016 à VIGNY au café de la poste. Domicilié à MEULAN-EN-YVELINES (78)
Madame CASTELLA Mireille née MOREAU décédé le 03 Mars 2016 à St-Clair-sur-Epte (27)
Madame GARAY Yvette née BASSET décédée le 06 Mai 2016 à MANTES-LA-JOLIE (78)
Madame CHEVALLIER Marie décédée le 17 Juillet 2016
Madame HERBELIN Jeanne née THUILLIER décédée le 27 Juillet 2016
Madame DIOTEL Josiane née NARBONNE décédée le 04 Novembre 2016 à Saint-Ouen-L'auumône (95)
Toutes nos sincères condoléances aux familles

NOUVEAUX HABITANTS

Monsieur et Madame LEGROS Jean - 3, rue Marie
Madame COCLIN Nicolas et Madame DA PONTE Emmanuelle 33, rue du Général Leclerc
Monsieur et Madame GOURDOU Yannick - 37, rue du Général Leclerc
Monsieur et Madame FAUVEAUX David - 27, rue de Rouen
Monsieur GIRAUX Hervé et Madame DANJOUX Sandrine 29, avenue Pierre Peineau
Madame HEBERT-RAFAL Claire - 10, route d'US
Madame CABRAL RODRIGUES Suzana - 8, rue de Rouen
Monsieur et Madame BOUYER Bruno - 13, avenue Pierre Peineau
Monsieur PRAT Michaël et Madame ESTEVES Isabelle 14, rue du Général Leclerc
Monsieur REBARD André et Madame PETROWSKY Morgane 2, allée du Bois Ribot
Monsieur BACAR Samba et Madame BOTSY Aïcha 12, rue du Général Leclerc
Monsieur MEDJAHED Karim et Madame DELASSALLE Myriam 11, rue du Général Leclerc
Monsieur et Madame PERRIER Olivier - 8, rue Yves de Kervéguen
Monsieur et Madame LE RALIER Pierre - 24, rue Vitali
Monsieur CHARPENTIER - 1, cour Beaudouin
Monsieur DRAHOS Mickaël et Madame JACOBEE 35, rue du Général Leclerc
Monsieur et Madame FRANCOIS Guy - 17, ruelle aux Moines
Monsieur GARDEL Eric - 12 ter, rue de Rouen
Madame MOUSSETTE Lucie - 30, rue du Général Leclerc
Madame OGIER Lisa - 8, rue de Rouen
Monsieur et Madame RAOULT Franck - 5, ruelle aux Moines
Monsieur et Madame SOARES Marco - 8, rue de Rouen
Madame RECOLON Christine - 2, avenue Pierre Peineau
Monsieur et Madame RICHEZ François-René - 4, rue Vaillant
Monsieur et Madame SERRANO Jérôme - 4, impasse du Bocquet
Madame TOURNET Patricia - 42, rue Beaudouin
Monsieur AUDOUIN Alexandre et Madame SERGHINI Ghnima 13, rue du Général Leclerc
Monsieur et Madame DUPONT - 23 bis, rue du Général Leclerc
Madame LEVALLOIS Claudine - 27, rue de Rouen
Monsieur GRIGNARD Fabrice - 1, rue Roland Vasseur
Nous leur souhaitons la bienvenue

Moments forts de 2016...





AGENDA Municipal

Samedi 25 février à 10h	Réunion de quartier
Samedi 4 mars à 10h	Réunion des nouveaux habitants
Jeudi 6 avril à 12h30	Déjeuner des anciens
Dimanche 23 avril	1 ^{er} tour élections présidentielles
Dimanche 7 mai	2 ^{ème} tour élections présidentielles
Dimanche 21 mai	Brocante
Samedi 10 juin	Fête communale et des associations
Dimanche 11 juin	1 ^{er} tour élections législatives
Dimanche 18 juin	2 ^{ème} tour élections législatives
Samedi 1 ^{er} juillet	Fête à Longuesse

Retrouvez les dates des séances du conseil municipal sur le site de la mairie : www.vigny.fr

LES ECHOS DE Vigny

Bulletin de la commune de Vigny

Contact : Mairie de Vigny - Tél. : 01 30 39 21 20

Rédaction : Catherine Danel, Ana Fauvet, Jean Ferlier, Robert de Kervéguen, Marie-France et Alain Paviot, Marie-France Puget, Delphine Valin-Hobbe.

Ont participé à ce numéro : Corinne Beaujean, Muriel Binet, Sylvie Bringer, Claude Dumont, A. Dembelé, Patrick Madi, Michèle Paez, Anick Pertuisot, les associations.

Crédit photos : Mairie de Vigny, Jean-François Dupaquier, Mathilde Haslund, Pascal Herbaut, Serge Paris, les associations.

Conception et réalisation : FDC

www.vigny.fr

Retrouvez les comptes rendus du conseil municipal et toutes nos publications dans la rubrique publications communales.

